



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet GOCB 185 Ouellette, Cladding Repair	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-161832/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client r.045174.301	Date 2015-12-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-030-2085	
File No. - N° de dossier PWL-5-38152 (030)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cowieson, Jim	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl030
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5829 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC-TPSGC Joseph Shepard Building 32 4900 Yonge Street Toronto, ON M2N 6A6	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à modifier la demande de soumissions EQ754-161832/A comme suit :

À la page 12 de 33, SUPPRIMER entièrement « FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA) ».

INSÉRER : FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA) Révision 01

SA01 DÉSIGNATION

Titre : Immeuble du gouvernement du Canada, Réparation et réhabilitation partielle du revêtement extérieur,
185, avenue Ouellette, Windsor (Ontario)

N° de projet : R.045174.301

SA02 NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ NEA : _____

SA03 L'OFFRANT

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission, pour le **MONTANT TOTAL INDIQUÉ À L'APPENDICE 1**.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission doit demeurer valide pour une période de soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux « Documents contractuels (DC) ».

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur est tenu d'exécuter et de terminer les travaux dans les 36 semaines qui suivent la date de l'avis d'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou dactylographiées)

Signature

Date

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires régiront l'établissement du montant calculé total. Toute erreur de calcul dans le présent appendice sera corrigée par l'État.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si l'un des prix soumis ne reflète pas de façon raisonnable le coût relatif à l'exécution de la partie du travail auquel s'applique le prix.

MONTANT FORFAITAIRE

La somme forfaitaire désigne les travaux auxquels s'applique une entente de somme forfaitaire.

- a) Les travaux inclus dans la somme forfaitaire correspondent à tous les travaux non inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Taxes applicables en sus

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES Révision 01

Le tableau des prix unitaires indique les travaux faisant l'objet d'une entente à prix unitaire.

- a) Les travaux compris dans chaque article sont tels que décrits à la section de devis citée en référence.
b) Le prix unitaire n'inclut pas les montants applicables aux travaux qui ne sont pas inclus dans cet élément de prix unitaire.

Article	Renvoi au devis	Catégorie de main-d'œuvre d'installation ou de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Taxes applicables en sus	Somme calculée (QE x PU) Taxes applicables en sus
1	03 01 30	Restauration du béton : Réparer les poutres périmétriques en béton détériorées et les consoles (en moyenne 200 mm de hauteur x 25 mm de profondeur).	Mètre linéaire (m lin.)	110 m lin.		
2	04 03 07 (3.4 et 3.5)	Rejointoiement de maçonnerie patrimoniale : Racler et rejointoyer les joints de mortier, y compris le raclage, le rejointoiement profond et le jointoiement de finition (réparations SL3, SL2 et SL1) [la quantité représente la somme de toutes les réparations SL3, SL2 et SL1].	Mètre linéaire (m lin.)	2 100		
3	04 03 41 (3.5)	Réparation de pierres patrimoniales (réparation de fissure – CR) : Racler les stries et/ou les fissures et appliquer de la chaux hydratée dispersée avec des seringues hypodermiques (réparations S1 et CR1) [la quantité représente la somme de toutes les réparations S1 et CR1].	ch.	150		
4	04 03 41 (3.6)	Réparation de pierres patrimoniales (restauration avec un composé de remplissage) : Racler les stries et/ou les fissures et appliquer de la chaux hydratée dispersée avec un mélange de sable d'argent et de mortier (réparations S2 et CR2) [la quantité représente la somme de toutes les réparations S2 et CR2].	ch.	100		
5	04 03 41 (3.6)	Réparation de pierres patrimoniales (restauration avec un composé de remplissage) : Racler les stries et/ou les fissures et appliquer un mélange de chaux et de mortier (réparations S3 et CR3) [la quantité représente la somme de toutes les réparations S3 et CR3].	ch.	80		
6	04 03 41 (3.7)	Réparation de pierres patrimoniales (agrafage) : Réparer sur place des fissures dans la pierre avec des agrafes hélicoïdales en acier inoxydable (réparations TC).	ch.	24		
7	04 03 41 (3.7)	Réparation de pierres patrimoniales (fracturées, sur place) : Réparer sur place les éléments fracturés, y compris tous les joints à crépi, le mortier de pose et le jointoiement (réparations TC1).	ch.	40		
8	04 03 41 (3.7)	Réparation de pierres patrimoniales (fracturées, enlèvement) : Enlever et réparer les éléments fracturés, y compris tous les joints à crépi, le mortier de pose et le jointoiement (réparations TC2).	ch.	40		

Article	Renvoi au devis	Catégorie de main-d'œuvre d'installation ou de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Taxes applicables en sus	Somme calculée (QE x PU) Taxes applicables en sus
9	04 03 41 (3.7)	Réparation de pierres patrimoniales (fissurées) : Effectuer des réparations de fissures mineures aux pierres fracturées qui n'ont pas à être ancrées sur place. Longueur moyenne des réparations : 300 mm.	ch.	36		
10	04 03 41 (3.7)	Réparation de pierres patrimoniales (enlèvement des ancrages) : Enlever les ancrages expansibles ou les pièces rapportées en acier, y compris les supports en acier inoxydable aux linteaux de fenêtre du 6 ^e étage et réparer la pierre avec du mortier de restauration exclusif.	ch.	10		
11	04 03 41 (3.8)	Réparation de pierres patrimoniales (par morceau rapporté – DM) : Découper et préparer les surfaces, installer les ancrages appropriés, fournir de nouveaux morceaux rapportés et les installer. Les dimensions moyennes des éléments découpés et des nouveaux morceaux rapportés sont de 50 x 50 (réparations DM1).	ch.	28		
12	04 03 41 (3.8)	Réparation de pierres patrimoniales (par morceau rapporté – DM) : Découper et préparer les surfaces, installer les ancrages appropriés, fournir de nouveaux morceaux rapportés et les installer. Les dimensions moyennes des éléments découpés et des nouveaux morceaux rapportés sont de 100 x 100 (réparations DM2).	ch.	24		
13	04 03 41 (3.8)	Réparation de pierres patrimoniales (par morceau rapporté – DM) : Découper et préparer les surfaces, installer les ancrages appropriés, fournir de nouveaux morceaux rapportés et les installer. Les dimensions moyennes des éléments découpés et des nouveaux morceaux rapportés sont de 200 x 100 (réparations DM3).	ch.	24		
14	04 03 41 (3.9)	Réparation de pierres patrimoniales (restauration avec du mortier de réparation – P) : Découper et préparer les surfaces et les ragréer avec du mortier de restauration exclusif. Dimensions moyennes : 100 x 50 x 25 de profondeur (réparations P1).	ch.	60		
15	04 03 41 (3.9)	Réparation de pierres patrimoniales (restauration avec du mortier de réparation – P) : Découper et préparer les surfaces et les ragréer avec du mortier de restauration exclusif. Dimensions moyennes : 200 x 50 x 25 de profondeur (réparations P2).	ch.	60		
16	04 03 41 (3.9)	Réparation de pierres patrimoniales (restauration avec du mortier de réparation – P) : Découper et préparer les surfaces et les ragréer avec du mortier de restauration exclusif. Dimensions moyennes : 200 x 100 x 25 de profondeur (réparations P3).	ch.	60		
17	04 03 41 (3.10)	Réparation de pierres patrimoniales (réparation d'épaufrures – SH) : Réparer sur place des épaufrures avec de la résine de polyester, réparer du mortier, injecter du coulis.	ch.	75		
18	04 03 42 (3.4)	Remplacement de pierres patrimoniales : Remplacer les pierres. Étayer adéquatement toute pierre adjacente (réparations DS).	Mètres carrés (m ²)	15 m ²		

MONTANT CALCULÉ TOTAL (MCT)

Taxes applicables en sus

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + MCT)

Taxes applicables en sus